

605 - Développement local

**605-Développement local-Propositions
financières-Budget primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/065

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

A620 – Direction des services de l'Assemblée / E3 - Direction des affaires juridiques

/ E2 - Direction des finances et de la commande publique / L4 – Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2018 au titre du soutien au développement local et à l'attractivité des territoires. Le Département porte l'ambition forte d'accompagner les territoires bas-rhinois dans leurs projets de développement afin d'engager une nouvelle dynamique de croissance et de créations d'emplois.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	799 034.00	104 173.00	170 601.00
D	60510	I	Soutien à l'attractivité des territoires	6 784 778.56	36 915 118.35	15 440 002.12
D	60520	F	Subventions diverses	279 413.00	341 092.00	318 592.00
D	60530	I	Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)	266 877.34	0.00	0.00
			TOTAL	8 130 102.90	37 360 383.35	15 929 195.12

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	35 000.00	35 000.00	35 562.00
			TOTAL	35 000.00	35 000.00	35 562.00

La solidarité territoriale, socle d'une nouvelle dynamique de croissance et d'emploi

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin entend accompagner et dynamiser les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses habitants et porteur de perspectives (services à la population, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires du Bas-Rhin. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers la politique des contrats départementaux.

Pleinement investi dans le nouvel environnement territorial issu de la loi NOTRe, le Département concentre ses moyens sur ses missions en matière de solidarités, d'emploi,

de développement et de cohésion sociale, afin d'engager une nouvelle dynamique de croissance.

La construction de partenariats opérationnels, la mise en réseau des acteurs publics et des forces vives des territoires permettront de démultiplier l'action publique et de retrouver collectivement des opportunités pour développer les territoires, les activités et l'emploi, tout en répondant aux besoins et aux attentes des Bas-Rhinois, en particulier les publics cibles de la collectivité départementale.

L'effort budgétaire conséquent qu'il est proposé que la collectivité départementale mette en œuvre en 2018, près de 16 M€ dont 15,440 M€ en soutien à l'investissement, est à la mesure de ces enjeux et des ambitions portées.

Il est précisé qu'il est également proposé que le Département poursuive son soutien au développement des plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg (subvention d'investissement de 240 000 euros) et à l'amélioration de la desserte aérienne européenne de Strasbourg (contribution de 1 013 000 euros au dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport -axe 725-contribution à la mobilité des Bas-Rhinois).

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Renforcé dans ses missions de solidarité territoriale et d'accompagnement des dynamiques locales exemplaires ou innovantes, porteuses de développement, le Département reste plus que jamais aux côtés des acteurs des territoires, tant par le soutien à l'ingénierie publique (axe d'intervention 610) qu'au travers de moyens financiers ciblés.

Les inscriptions budgétaires proposées concernent les champs d'intervention suivants :

- **Subventions d'animation**

- la mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique dont le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage. Confiée par le Département à un prestataire et bénéficiant de l'appui technique de l'Agence d'Attractivité d'Alsace et de l'ADIRA, cette mission se compose d'une tranche ferme de 2 ans complétée le cas échéant par une tranche optionnelle de 2 ans supplémentaires. A mi-parcours de la tranche ferme, les livrables préalables au travail de prospection ont été achevés et la prospection d'activité est en cours. Un crédit de 28 876 euros est proposé au projet de budget primitif pour la poursuite des études engagées, ainsi qu'une recette de 35 562 euros au titre des cofinancements attendus ;

- le partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace : il est proposé au Conseil Départemental de décider de redéfinir les modalités de partenariat entre la Chambre de Consommation et le Département, dans le cadre d'un projet de convention de partenariat à intervenir et qui sera soumis à une prochaine Commission Permanente, et d'inscrire 36 000 euros pour financer ce partenariat rénové ;

- le soutien à diverses associations, dont l'association Fond'Action Alsace qui s'investit dans la promotion de projets alsaciens innovants (subvention de 5 500 euros), ainsi que les subventions aux collectivités locales pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (enveloppe de 100 000 euros) ;

- le soutien à la société par actions simplifiée « Racing Club Strasbourg Alsace » par l'achat de prestations de communication qui permettra de mettre en valeur l'image de la Ville de Strasbourg, du Département du Bas-Rhin et de l'Alsace, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement de ces territoires (100 000 euros) ;

- **Subventions d'investissement**

- une enveloppe globale de 11,697 M€ est prévue pour diverses subventions d'investissement du Département, notamment pour permettre de prendre en charge et de diminuer son stock d'engagements vis-à-vis des tiers institutionnels ou associatifs.

- des crédits d'un montant total de 1,785 M€ sont proposés en avances remboursables et subventions pour accompagner le foncier d'entreprise (plates-formes départementales d'activités, friches industrielles) en déclinaison d'engagements pris antérieurement ;

- en outre, une enveloppe globale de près de 1,7 M€ est proposée au titre des aides au développement local (dernières opérations des contrats de territoires, soutien aux bourgs-centres) ;

- enfin, un crédit de 100 000 euros est proposé pour les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liés à la réalisation de la zone d'aménagement concerté de la plate-forme départementale d'activités de Brumath. Ces dépenses entièrement couvertes par des recettes, permettront la poursuite des marchés en cours.

60520 - Subventions diverses

Les inscriptions budgétaires proposées ont vocation à accompagner les initiatives portées par les acteurs publics ou associatifs du développement territorial, ou des organismes spécialisés dans le domaine du droit, notamment le droit local applicable en Alsace-Moselle. Elles concernent principalement :

- la poursuite du financement de diverses actions portées par des structures locales ou associatives actives dans l'animation des territoires urbains et ruraux (proposition : dotations de 167 992 euros au titre du fonds de soutien cantonal et de 70 000 euros au titre du fonds de soutien départemental à la vie associative). Ce dernier a permis d'accompagner 360 associations locales dans le Bas-Rhin en 2016. A travers le fonds de soutien à la vie associative, le conseiller départemental peut proposer au département de promouvoir le monde associatif qui le sollicite pour obtenir des aides afin d'améliorer l'efficacité de ses actions. Ce fonds permet aux conseillers départementaux, acteurs de terrain, d'intervenir en proximité et de proposer au Département d'aider les manifestations d'intérêt local ou de contribuer à l'animation des associations sportives et culturelles.

- 21 000 euros sont proposés pour le soutien aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Bas-Rhin et participent à sa notoriété et à son attractivité ;

- la poursuite du soutien à l'Institut de Droit local Alsacien-Mosellan (IDL), association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985, dont le Département du Bas-Rhin est membre fondateur. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral. Il est rappelé que l'IDL s'est fortement mobilisé dans les dossiers concernant le Département et relevant de sa compétence, tel que l'actualisation de la réglementation du repos dominical en droit local.

Les subventions antérieures du Département se sont élevées à 50 000 euros par an depuis 2014. Pour 2018, il est proposé de reconduire une subvention de 50 000 euros au regard des dépenses incompressibles de la structure.

- La loi n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental d'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Par délibération du Conseil Général du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de dix ans a été adoptée en 2013 (délibération de la Commission Permanente n° CP/2013/446 du 3 juin 2013). Pour 2018, il est proposé de reconduire la contribution départementale de 9 600 euros.

60530 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)

Etant donné que l'EPELFI dispose actuellement d'une réserve financière suffisante pour couvrir ses besoins en investissement à venir, le conseil d'administration de l'EPELFI a décidé, lors de sa réunion du 17 octobre 2016, d'autoriser, par le biais de la signature d'un avenant à la convention de financement actuelle, les Départements à ne plus verser la provision annuelle pour renouvellement futur au titre des années 2017 et 2018.

Dans ce contexte, aucun financement n'est proposé en 2018. Durant l'année à venir, il conviendra de préparer la future convention entre l'Etat, les trois Départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et l'EPELFI, sachant que le contrat conclu pour la période allant de 2009 au 31 décembre 2018 arrivera à expiration.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 2 novembre 2017, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 605-Développement local.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY